



Envoi par courriel et par télécopie : (514) 350-2599
mrochefort@cmm.qc.ca

Québec, le 20 juin 2005

Monsieur Michel Rochefort
Direction générale
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet : *Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le
boulevard Henri-Bourassa*

Questions de la commission (n^{os} 1 à 4)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais compte tenu des travaux en cours.

Vous remerciant de votre diligence et de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

P.j.

**Questions de la commission adressées à la
Communauté métropolitaine de Montréal
(n^{os} 1 à 4)**

Question 1

À votre avis, quel serait l'effet anticipé du parachèvement de l'autoroute 25 sur le développement (*emplois, transport en commun, développement commercial, résidentiel et industriel*) dans la Communauté métropolitaine de Montréal et plus spécifiquement dans l'Est de Montréal ? (Transcription DT1, p. 46, ligne 1885)

Question 2

Que prévoit le projet de schéma d'aménagement révisé de la CMM pour le projet de prolongement de l'autoroute 25 ?

Question 3

Au regard de certaines préoccupations notamment celles présentées dans le document Vision 2025, quels seraient, à votre avis, les effets attendus du projet sur :

- l'approche intégrée du transport des personnes et des marchandises;
- le transport en commun;
- la reconnaissance du territoire agricole comme étant une composante essentielle de l'écosystème métropolitain;
- le respect des objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre;
- la consolidation du tissu urbain;
- la mise en valeur des cours d'eau et la protection des milieux naturels.

Question 4

Pourriez-vous déposer à la commission les extraits du projet de schéma d'aménagement actuel pour les secteurs visés par le projet ?